DURTOL
Terrasse de Clermont • Porte des Volcans

# Lettre d'information octobre 2026

Chères Durtoloises, chers Durtolois,

Cet automne 2026 s'est ouvert sous de bons auspices. La rentrée scolaire s'est déroulée dans un site entièrement rénové, pensé également pour mieux traverser les épisodes caniculaires que nous avons subis et que nous subirons à l'avenir. La riche vie associative durtoloise a repris ses droits avec le forum des associations et la fête de la rave, témoignant une fois encore de la vitalité de notre commune.

Cet automne restera surtout marqué, le 9 octobre en soirée, par un événement hors du commun : les associations Arts et Loisirs et Durtol Partage ont fêté ensemble leurs 30 ans. Autour d'elles, leurs amis musiciens et leurs amis communs, venus en nombre, ont fait de cette soirée un moment inoubliable. Un trio — piano électrique, guitare électrique et guitare sèche — a assuré avec talent l'ouverture, les intermèdes et la clôture de la soirée. Voilà ce qui fait la richesse d'une commune : le lien, la fête, le partage.



C'est pourquoi je ne peux que m'inquiéter, avec gravité, des événements du 17 octobre 2026. Des individus manipulés et instrumentalisés ont profité de manifestations légitimes pour saccager des biens collectifs et s'en prendre aux fondements mêmes de notre démocratie : des mairies ont été incendiées. La mairie n'est pas un simple bâtiment. Elle est la maison de tous, le lieu où, depuis des générations, se concluent les mariages, se scellent les engagements, se gravent les actes essentiels de nos vies citoyennes. Attaquer une mairie, c'est attaquer la République elle-même, dans ce qu'elle a de plus concret et de plus proche de chacun de nous.
Face à cela, nous devons rester unis et sans faille. La démocratie ne se défend pas par la vengeance ou la stigmatisation, mais par le respect, le dialogue et la fraternité - valeurs que nos associations, précisément, incarnent depuis des décennies avec tant de constance. En célébrant comme nous savons le faire la vie collective, en entretenant le lien entre les habitants, nous affirmons chaque jour, modestement mais avec fermeté, ce qui fait la force de notre commune et de la nation : le vivre-ensemble.

François Cournier

## Forum des associations



A l'occasion du Forum des Associations durtoloises organisé par la municipalité à la salle polyvalente, 22 associations ont accueilli les durtolois et habitants des communes voisines, samedi 5 septembre de 9h à 12h. Les nombreux visiteurs étaient invités à découvrir les multiples activités anciennes et nouvelles (sport, culture, loisirs, musique, arts, détente, partage et solidarité) proposées à Durtol. A noter, cette année, la présence des membres du CCAS.

Ce forum a permis de s'informer, d'échanger et de s'inscrire directement auprès des responsables de chaque association, et même de se proposer comme bénévole. De l'avis de tous, ce fut encore une belle initiative à reconduire les années prochaines. La liste complète et détaillée des associations est disponible sur Intramuros.

## Le CCAS pour tous

### Sorties Séniors

Merci de transmettre vos envies de sorties de groupe soit par mail (mairie.durtol@wanadoo.fr), soit par écrit dans la boîte dédiée à cet usage à l'accueil de la Mairie (avec vos noms et contacts pour qu'on puisse échanger).
4 critères à retenir pour une sortie de groupe :

- Son accessibilité aux plus de 60 ans
- Son cheminement en bus, tram ou covoiturage
- Sa durée : ½ journée pouvant aller à une journée aux beaux jours
- Son coût modeste (à la charge des participants), le CCAS prend en charge le temps de convivialité.

Sur le dernier trimestre 2026, les ateliers Pep's Eureka sont suivis par 12 durtolois très motivés. Stimuler votre mémoire vous tente ? Faites-vous connaître pour une reconduction d'ateliers en 2027 ou 2028.

### Pour les plus jeunes

Vous avez plus de 26 ans et vous pensez pouvoir bénéficier du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ?




Plus d'informations sur Intramuros ou en mairie.

## Modernisation des réseaux rue de Chantemerle



La rue de Chantemerle était identifiée en renouvellement de la conduite AEP (Adduction d'Eau Potable) et le service exploitation a demandé à ce qu'elle soit traitée en priorité suite à de nombreuses fuites sur conduite et branchements (ci-joint l'état du tube remplacé).

Ces travaux ont été aussi l'occasion de remettre en conformité les abonnés n'ayant pas un compteur en limite de propriété. Les travaux de terrassement et de pose de la nouvelle conduite AEP ont débuté par le fond de la rue Chantemerle et ont progressé en direction du carrefour Henri Pourrat.



Le terrassement et la pose de la conduite principale depuis le carrefour Henri Pourrat jusqu'à l'avenue de la Paix ont débuté pendant les vacances scolaires, et se sont terminés avant la rentrée, un mois plus tôt que le planning prévisionnel.
L'entreprise MATIERE, en charge des travaux, a fait au mieux pour garantir l'accès le plus facile aux riverains et s'adapter à leurs contraintes (ambulance, livraison oxygène, déménagement,...).

## Un square aménagé pour les plus jeunes

A l'origine, de vieilles caves dangereuses menaçaient de s'effondrer à proximité de la Maison des associations.
Afin de sécuriser ce lieu, les services techniques les ont comblées et un projet de réaménagement a été lancé avec les enfants du Conseil Municipal des Jeunes.



Aujourd'hui, l'espace permet de regrouper plusieurs générations avec une zone de jeux, pour le plus grand bonheur des petits et des "nounous". Le site comprend aussi une zone de détente avec des bancs et une cabane à livres où chacun peut emprunter ou apporter des ouvrages.

La prochaine étape sera la végétalisation du site avec arbustes et espaces verts afin d'apporter un peu de fraîcheur.
Nous comptons sur le civisme de chacun pour laisser ce lieu dans un état propre (espace non autorisé aux chiens) et respecter la tranquillité des riverains en soirée.

## Agenda

Dimanche 25 octobre => fête de la Pompe aux pommes
Dimanche 1er novembre => Bourse aux vêtements enfants et jouets de l'Amicale Laïque
Dimanche 8 novembre =Bourse aux vêtements et jouets du Comité des Fêtes
Mardi 1er décembre => Marché de Noël et illumination du sapin
Vendredi 4 et samedi 5 décembre => Téléthon



La traditionnelle randonnée Val Bedat organisée par les communes de Blanzat, Cebazat, Chateaugay, Nohanent, Durtol, a rencontré un beau succès, avec de nombreux participants réunis sous un soleil radieux.
Les marcheurs ont profité de cette belle balade avant de se retrouver à l'arrivée autour d'un pot de l'amitié, animé par le Groupe REPLAY. Une belle journée pour tous !

## Cross des écoles



Tous les élèves étaient motivés pour le CROSS des écoles le 15 octobre. Environ cent cinquante participants sur quatre courses autour du stade : 1200 m pour les CM1 CM2 , 900 m pour les CE1 CE2, 600 m pour les CP et GS et 300 m pour les plus petits.
L'aprés midi, tous ont apprécié la remise des médailles et le goûter offert par la municipalité.
Bravo à tout le personnel de l'école pour cette organisation parfaite et merci aux parents présents le matin.

## Avis d'imposition : variations de certains taux

Nous avons tous reçu l'avis de taxe d'imposition sur le foncier bâti. La commune n'a pas augmenté ses taux pourtant deux taxes ont vu leur montant augmenter fortement : la taxe GEMAPI et la taxe syndicale.
Pour la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations), son taux est fixé par Clermont Auvergne Métropole en fonction du montant des travaux à réaliser l'année suivante. Les finances publiques n'ont jamais accepté que nous fassions des programmations sur plusieurs années ce qui induit des variations positives ou négatives chaque année. Pour exemples : 2023 -80%, 2025 +75%.
La deuxième concerne la taxe syndicale pour le financement du « SISPA vivre ensemble » qui regroupe deux EHPAD, une résidence autonomie et plusieurs services d'aides aux personnes âgées. La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a oublié l'an passé de mettre le taux à jour (-41,3%) d'où cette année un rattrapage : +92,59%. Ces évolutions ont un impact très faible en euros mais ces variations, indépendantes de notre volonté, sont anormales et la commune l'a dit aux acteurs concernés.

## Objets trouvés

Quelques objets trouvés attendent leurs propriétaires en mairie ...
Manifestez vous si vous pensez que le vôtre peut y être !

## Informations Conseil Municipal

### Lundi 7 septembre

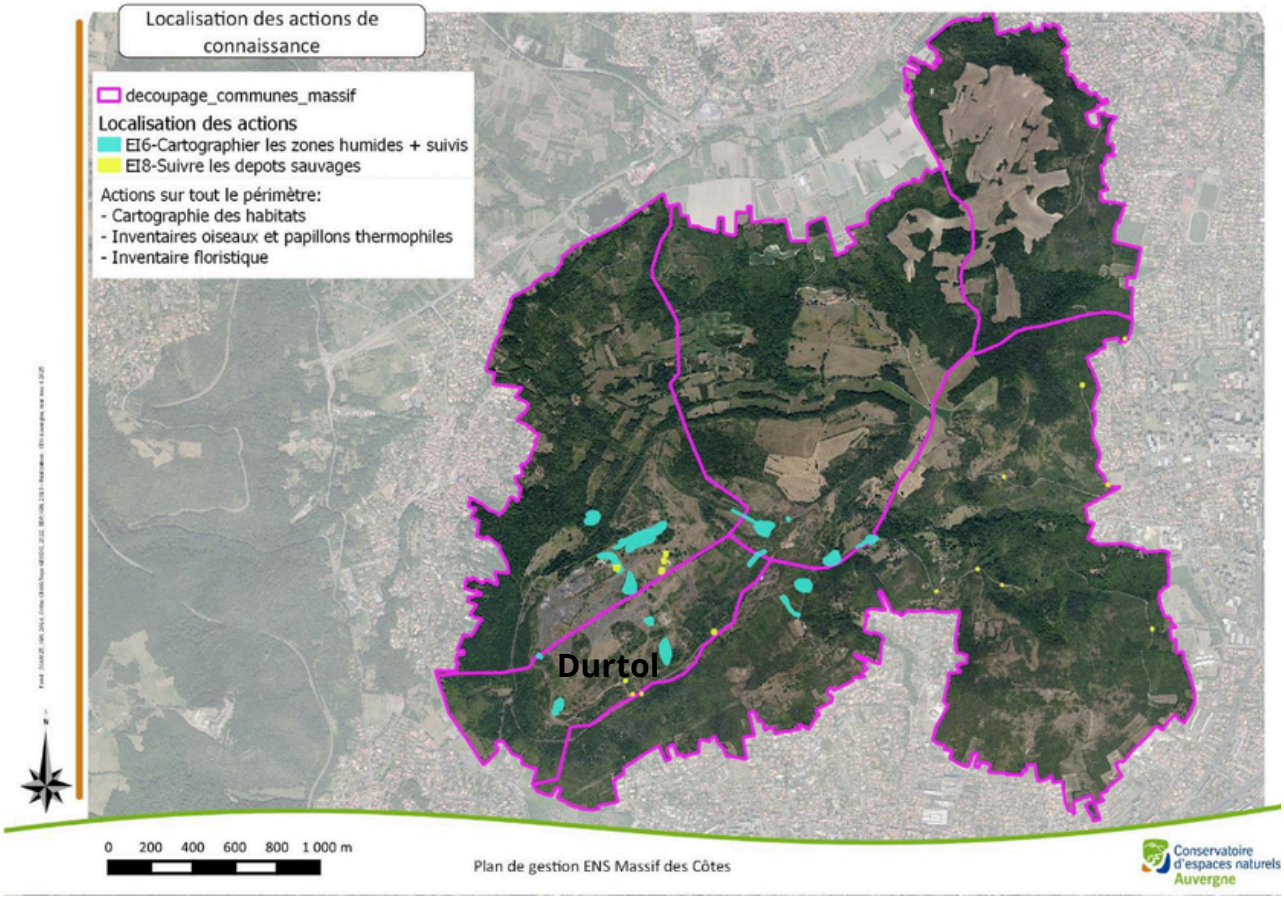
- Mise à jour du tableau des effectifs de la commune
- Convention pour la prise en charge du coût de transport des scolaires pour l'activité natation 2026/2027
- Convention entre la commune et la ville de Nohanent relative à l'organisation de la randonnée « Val Bédat »

Prochain conseil le lundi 2 novembre 2026

## Des nouvelles de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du massif des côtes

Depuis 2025 l'ENS couvre 5 communes : Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Nohanent et Durtol, soit une surface de 815 hectares.
Le plan de gestion, labellisé par le Conseil Départemental pour une durée de 5 ans (2026-2030), comporte une cinquantaine d'actions pour préserver la biodiversité, aménager l'accueil du public et mettre en place une stratégie foncière pour garantir le mise en œuvre du plan de gestion. Dans ce cadre des préemptions seront envisageables.

Quelques exemples des actions réalisées depuis le début du plan de gestion :
- Diagnostics : cartographie des zones humides, utilisation des chemins ou encore état des lieux de la signalétique
- Consultation des acteurs du site : exploitants agricoles, associations, SDIS
- Développement des animations scolaires et extrascolaires
- Actions de ramassage de déchets, de restauration de sentiers et vergers…




### Rappel : les bons gestes de tri.




Papiers, emballages, verre, déchets toxiques, encombrants…
Chaque chose a sa place : faîtes les bons gestes de tri.



## Le Plan Communal de Sauvegarde : anticiper les risques et protéger les habitants



La commune de Durtol a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en s'appuyant sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Notre territoire est exposé à plusieurs risques majeurs, notamment les inondations, les feux de forêt, les séismes, les mouvements de terrain, les tempêtes et les accidents liés au transport de matières dangereuses.
Face à ces risques, notre responsabilité est claire : anticiper les situations de crise, organiser les moyens d'intervention et assurer au mieux la protection de la population.
Le PCS constitue un outil essentiel pour atteindre cet objectif. Il définit l'organisation et les missions de chacun en cas d'événement majeur, qu'il soit d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. Il mobilise l'ensemble des acteurs communaux concernés : les élus, les agents municipaux, les bénévoles et les entreprises partenaires.
Ce plan, validé par la préfecture, permet de coordonner les interventions, de préciser les responsabilités et de garantir une réponse rapide et organisée face à une situation d'urgence. Il s'inscrit dans une démarche d'information préventive et de protection de tous les habitants.
Mais un tel dispositif ne peut être efficace que s'il reste opérationnel. C'est pourquoi la commune va le faire vivre grâce à des exercices, à l'actualisation des procédures et à l'adaptation des moyens aux risques identifiés.
Enfin, le Plan Communal de Sauvegarde s'articule avec le Plan intercommunal de sauvegarde, qui renforce la solidarité entre les communes en permettant de mobiliser les moyens de la Métropole, de mutualiser les ressources disponibles et d'assurer la continuité des services essentiels.
Anticiper, coordonner et protéger : telle est l'ambition de notre démarche. Parce que la sécurité de nos habitants est une priorité, nous devons être prêts à agir collectivement, avec méthode et efficacité, pour faire face aux événements exceptionnels et limiter leurs conséquences.

## Votre habitation présente-t-elle des fissures ou des désordres ?

La commune a lancé un recensement des habitations susceptibles d'avoir été affectées par les mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles.
Ces mouvements du sol, notamment lors des périodes de sécheresse, peuvent provoquer des dommages sur les constructions.




🔎 Vous êtes concernés si vous avez constaté :
des fissures sur les murs ou façades ;
des fissures autour des portes et fenêtres ;
des fissures au sol, sur les dallages ou carrelages ;
des portes ou fenêtres qui ferment difficilement ;
des déformations ou affaissements ;
Avant tout : contactez votre assureur pour constater le désordre.

Ce recensement est une démarche communale destinée à établir un état des lieux. Il ne constitue pas une demande d'indemnisation et ne préjuge pas de l'origine des dommages.
🏠 Votre signalement est important : même si les fissures vous semblent limitées, signalez-les à la commune.
Compléments d'information et instructions sur l'application Intramuros et durtol.fr